

# Diagnostic Senior

Un instrument d'évaluation à l'attention des communes  
pour le développement de leur politique en faveur des seniors



**canton de Vaud**

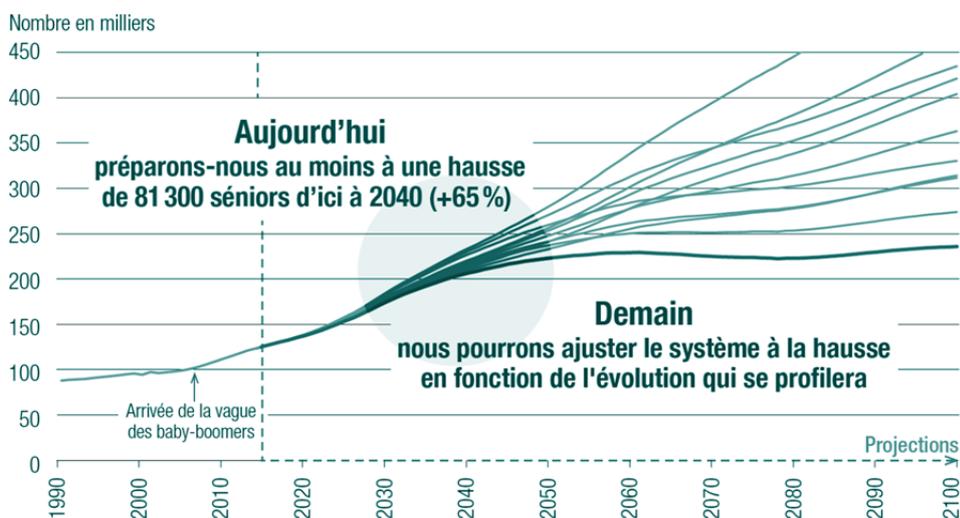
[vd.prosenectute.ch](http://vd.prosenectute.ch)

# Politique communale en faveur des seniors

## Le vieillissement de la population, un défi

En 2040, la population suisse âgée de 65 ans ou plus aura augmenté de 66%, passant de 1.5 million (2015) à 2.5 millions. Dans le canton de Vaud, cette progression sera de l'ordre de 72 à 75%, passant de 125'800 (2015) à 216'000 voire 220'000 personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler. Dans le même temps, la densification de l'habitat urbain se poursuivra, et par là l'augmentation du nombre de seniors dans des agglomérations urbaines. La population dépendante (enfants, jeunes et seniors) passera de 62% à 76% voire 80%.

### Projection du nombre de seniors selon les scénarios envisagés



Source :  
Statistique Vaud (2017).  
Prise en charge médico-  
sociale et sanitaire des  
seniors à l'horizon 2040

Pour prendre en charge cette population âgée selon les dispositifs actuels, il faudrait doubler la capacité hospitalière et augmenter dans une proportion presque aussi importante les structures de soins à domicile et d'hébergement résidentiel. Que ce soit en termes de capacité financière de la population active, de construction des infrastructures, ou encore de formation du personnel nécessaire, de telles mesures semblent irréalisables. Il faut donc envisager des alternatives, pour donner aux seniors les moyens de vivre à domicile jusqu'en fin de vie.

Si la réforme du système de soins est en cours, l'adaptation des agglomérations urbaines, villes et villages, à cette nouvelle donne n'est pas encore de mise, même si de nombreuses initiatives publiques ou privées contribuent à l'amélioration de la qualité de la vie des aînés dans leur environnement direct.

Cependant, il s'agit de prévoir dès maintenant la réponse aux besoins futurs, et il y a une certaine urgence : il convient de planifier dès maintenant les structures et infrastructures nécessaires. Pour minimiser les effets négatifs du vieillissement et permettre aux aînés de demeurer à domicile, il faut agir d'une part sur l'environnement bâti, soit les espaces publics et les bâtiments, les transports et la mobilité, ainsi que l'adaptation des logements. Il faut agir également sur l'environnement social, en favorisant la participation à la vie sociale, l'inclusion et l'engagement citoyen des seniors.

# Diagnostic Senior

## Concept

Le Diagnostic Senior est un instrument d'évaluation au service des communes : il a pour but de produire une analyse des besoins et des ressources existantes et de proposer des solutions adaptées pour développer une politique communale en faveur des aînés. Cette démarche concerne de nombreuses politiques sectorielles : urbanisme, logement, mobilité, transports publics, sécurité, cohésion sociale, promotion de la santé, etc.

En s'appuyant sur son expérience dans la collaboration avec les communes, Pro Senectute Vaud propose une évaluation qui inclut la participation active des seniors, experts de leur propre situation. En outre, la méthodologie se réfère à différents concepts théoriques éprouvés, que ce soit en matière de travail et de diagnostic communautaire ou d'évaluation des politiques publiques. Mais plus spécifiquement, l'organisation des thèmes de l'analyse est basée sur le concept de « Villes-amies des aînés » développé par l'OMS.

Dans les huit thématiques retenues par l'OMS, les communes ont une responsabilité et des compétences légales. Les autorités communales sont concernées par les décisions et les incitations qui permettront d'adapter l'environnement actuel aux besoins futurs des personnes âgées.

	Thème	Responsabilité des communes	Type de responsabilité
1	Espaces publics et bâtiments	↗ Exclusive	Entreprendre Autoriser
2	Transports et mobilité	→ Partagée	Entreprendre Subventionner
3	Logement	→ Partagée	Entreprendre Autoriser
4	Participation à la vie sociale	→ Partagée	Inciter Subventionner
5	Respect, inclusion sociale et prévention de l'isolement	→ Partagée	Veiller Inciter
6	Engagement social et citoyen	→ Partagée	Inciter Solliciter
7	Communication et information	→ Partagée	Entreprendre
8	Prévention et promotion de la santé	↘ Additionnelle	Inciter Entreprendre

Le protocole proposé par l'OMS pour procéder à l'évaluation repose sur des focus groups avec des seniors, des proches aidants et des professionnels concernés par les thématiques. Notre expérience dans la conduite de démarches participatives et communautaires nous montre que l'évaluation, si elle permet de faire émerger les besoins et favorise une meilleure compréhension des enjeux du vieillissement de la population, peut contribuer également à renforcer la collaboration des organismes professionnels et bénévoles déjà actifs dans la Commune et faire prendre conscience des ressources dont les seniors eux-mêmes disposent.

# Déroulement

Le processus d'évaluation du Diagnostic Senior est une démarche classique de récolte d'information qui vise d'une part à identifier les publics-cibles (les seniors) et les services existants, d'autre part les besoins et les prestations attendues, ceci en vue de produire des recommandations. C'est une démarche participative conduite avec des seniors qui expriment leur point de vue sur le développement d'une politique communale qui les concerne. La restitution de l'évaluation fait partie intégrante du processus, qui comprend cinq étapes.

## 1. Lancement

La phase de lancement (initialisation) a pour but :

- de préciser les attentes des autorités politico-administratives à l'égard du processus d'évaluation, ses intentions de départ, et les issues possibles en matière de développement de la politique communale de la vieillesse ;
- d'établir un portrait de la commune en rapport avec les seniors : statistiques actuelles et projections ; cartographie de la population (composition de la population, type d'habitat) ; historique et évolution de l'urbanisation ; plans de développement ;
- d'identifier les organismes professionnels et bénévoles actifs en faveur des seniors dans la commune et d'établir une liste d'interlocuteurs susceptibles de participer à la démarche.

Ressources et moyens nécessaires	Min.	Max.
Séance de lancement avec les autorités politico-administratives	2 h	4 h
Immersion dans la commune	4 h	10 h
Recherche et analyse de données statistiques et descriptives sur la commune	8 h	12 h
<i>Livrable intégré au rapport final : portrait de la commune</i>	4 h	4 h
<b>Estimation de la durée totale du travail</b>	<b>18 h</b>	<b>30 h</b>

## 2. Inventaire des ressources et services existants

L'inventaire des ressources et services existants a pour objet :

- de répertorier les services professionnels ou bénévoles accessibles aux aînés dans la commune, pour les huit thèmes examinés ;
- de répertorier les programmes de développement en cours ou futur, en particulier pour l'environnement bâti ;
- de sonder les attentes des professionnels et organismes actifs en faveur des seniors dans la commune ;
- de cartographier le réseau de relations existant entre les différents services et ressources disponibles et d'établir les besoins en coordination.

Ressources et moyens nécessaires	Min.	Max.
Focus groups ou entretiens avec les services communaux et les partenaires	12 h	16 h
<i>Livrable intégré au rapport final : inventaire des services et carte du réseau</i>	4 h	8 h
<b>Estimation de la durée totale du travail</b>	<b>16 h</b>	<b>24 h</b>

### 3. Identification des besoins des seniors

L'identification des besoins a pour objet :

- de passer en revue pour chacun des thèmes le niveau de satisfaction des seniors à l'égard des ressources existantes, les problèmes non résolus qu'ils rencontrent et les besoins qu'ils expriment ;
- de mesurer l'importance et l'urgence des besoins non satisfaits ;
- de recenser les solutions possibles et les prestations attendues de la part de la commune.

Ressources et moyens nécessaires	Min.	Max.
2 à 4 focus groups avec des aînés, en traitant séparément – mais possiblement avec les mêmes personnes – environnement bâti et environnement social	20 h	40 h
2 à 4 focus groups avec les services municipaux, des professionnels et représentants des milieux associatifs sur les mêmes thèmes	20 h	40 h
<i>Livrable intégré au rapport final : compte-rendu synthétique des focus groups</i>	4 h	4 h
<b>Estimation de la durée totale du travail</b>	<b>44 h</b>	<b>84 h</b>

### 4. Formalisation de l'évaluation

La formalisation de l'évaluation a pour objet :

- de dresser un inventaire des forces et faiblesses relevées dans l'analyse ;
- de décrire les besoins en développement de services et infrastructures pour répondre aux besoins présents et futurs ;
- de présenter les opportunités existantes en matière de développement de la politique communale en faveur des seniors ;
- de pondérer et prioriser les besoins en fonction des ressources disponibles au plan communal ;
- de formuler des recommandations à l'autorité communale mandante.

Ressources et moyens nécessaires	Min.	Max.
<i>Livrable : rapport de diagnostic</i>	20 h	40 h
<b>Estimation de la durée totale du travail</b>	<b>20 h</b>	<b>40 h</b>

### 5. Restitution de l'évaluation

La restitution de l'évaluation a pour objet :

- de donner connaissance des résultats au mandant ;
- de lui soumettre les recommandations ;
- de donner connaissance des résultats de la démarche aux seniors de la commune, et de solliciter une participation plus large ;
- en fonction de la décision de l'autorité mandante, de lancer une démarche participative ou communautaire plus vaste.

Ressources et moyens nécessaires	Min.	Max.
Séance de restitution avec les autorités politico-administratives	2 h	2 h
Séance publique de restitution (y compris préparation)	20 h	40 h
<b>Estimation de la durée totale du travail</b>	<b>22 h</b>	<b>42 h</b>

## Et après ?

### **Recommandations et aide à la décision**

Les éléments mis en évidence dans la démarche d'évaluation sont pondérés en vue de produire des recommandations. Par la restitution publique des résultats de l'évaluation et des recommandations formulées, les autorités communales engagent un débat, qui va contribuer à déterminer quelles seraient les actions prioritaires à mener.

En fonction de l'agenda politique, des contraintes et des opportunités, les autorités communales décideront des mesures qu'elles entendent prendre. Pour améliorer une politique communale en faveur des seniors, les possibilités sont variées et ne sont pas forcément coûteuses.

### **Appui, actions et prestations pour développer une politique communale en faveur des seniors**

Pro Senectute Vaud, en tant qu'organisme privé subventionné, se veut un partenaire des communes pour les aider à adapter l'environnement bâti et l'environnement social pour contribuer, conformément à ses statuts, « au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées (...) avec leur participation active et selon leur choix, de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendantes et intégrées à la vie du pays » (art. 2). Dans cette optique, nous préconisons de poursuivre la démarche d'évaluation par la mise en œuvre d'une démarche participative ou communautaire favorisant l'engagement social et citoyen des seniors.

Mais les possibilités ne se limitent pas aux prestations de Pro Senectute Vaud : les recommandations peuvent également concerner le développement des offres et activités déjà existantes dans la commune (prestations communales, actions citoyennes, activités associatives), ou encore l'adhésion au Réseau francophone Villes-amies des aînés.

## Organisation et financement

Le Diagnostic Senior est une prestation développée par Pro Senectute Vaud avec l'approbation du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Cette proposition s'inscrit dans la vision de l'association qui entend être un partenaire des communes vaudoises pour répondre aux besoins présents et futurs des personnes âgées.

Dans un premier temps (2018), nous souhaitons tester ce dispositif avec quelques communes, pour en vérifier la faisabilité et s'assurer que les ressources envisagées sont conformes aux estimations qui ont été faites. Les communes qui seront d'accord de participer à ce test bénéficient grâce à un financement cantonal de la gratuité de la prestation, à l'exception des frais d'infrastructure et de logistique (locaux, frais d'accueil, etc.).

Dès 2019, le SASH souhaite qu'une dizaine de communes puisse bénéficier annuellement de cette prestation. Il envisage d'en rembourser les frais pour les communes qui s'engageront à développer de manière conséquente leur politique en faveur des seniors.

# Pour aller plus loin...

## Quelques liens utiles

**agoravaud.ch** Agora Vaud est un lieu d'échange, de partage et de réflexion qui regroupe les principaux organismes professionnels et bénévoles actifs en faveur des aînés dans le canton de Vaud.

**villesamiesdesaines-rf.fr/** Le Réseau francophone des villes amies des aînés promeut la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.

**vd.prosenectute.ch** Le site de Pro Senectute Vaud présente les prestations destinées aux seniors dans les différentes régions du canton – consultation sociale, activités de groupe, activités culturelles, activités physiques et de promotion de la santé, formation – ainsi que les possibilités de s'engager bénévolement.

**quartiers-solidaires.ch** Le programme « Quartiers Solidaires », développé par Pro Senectute Vaud avec l'appui de la Fondation Leenaards et de l'Etat de Vaud, a pour objectif de créer, renouer, développer et entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans une commune ou un quartier.

**lebendige-quartiere.ch/fr** Le Réseau Quartiers Vivants est organisé par l'Union des villes suisses en coopération avec l'Office fédéral du développement territorial ARE et de l'Office fédéral du logement OFL. C'est une plateforme d'échange sur les aspects les plus divers du développement des quartiers tels que le logement, la participation ou la mixité sociale.

**labelcommunesante.ch** Le label "Commune en santé" permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants.

**avenir-et-sante.ch** La Fondation Avenir et Santé a pour mission de favoriser la relève médicale dans le canton de Vaud et l'étude de nouvelles formes d'organisation de la pratique médicale. La Fondation accompagne les projets de création ou de remise d'un cabinet médical de groupe ou individuel.

## Références bibliographiques

### Politique de la vieillesse

Ecoplan (2014). Politique de la vieillesse dans les villes suisses. Berne : Union des Villes Suisses.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées (09\_POS\_144).

Rapport du Conseil fédéral (2007). Stratégie en matière de politique de la vieillesse. Berne.

Rielle, Y., Wirz, R., Wiesli, R. (2010). Politique de la vieillesse dans les cantons. Rapport mandaté par Promotion Santé Suisse. Berne : Bureau de politique de santé - polsan sàrl.

Société Suisse de Gérontologie (2012). Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ? Berne.

Statistique Vaud (2017). Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040. Lausanne.

### OMS - Villes-amies des aînés

OMS (2007). Guide mondial des villes-amies des aînés. Genève.

OMS (2015). Mesurer la convivialité des villes à l'égard des aînés. Genève.

### Pro Senectute Vaud - Méthodologie de travail social communautaire

Pro Senectute Vaud (2018). Le diagnostic communautaire. Lausanne : PSVD, 7<sup>e</sup> édition.

Pro Senectute Vaud (2018). Méthodologie Quartiers Solidaires. Lausanne : PSVD, 9<sup>e</sup> édition.

Pro Senectute Vaud (2018). Méthodologie Villages Solidaires. Lausanne : PSVD, 5<sup>e</sup> édition.

**Pro Senectute Vaud**

rue du Maupas 51 • 1004 Lausanne • 021 646 17 21  
info@vd.prosenectute.ch • vd.prosenectute.ch